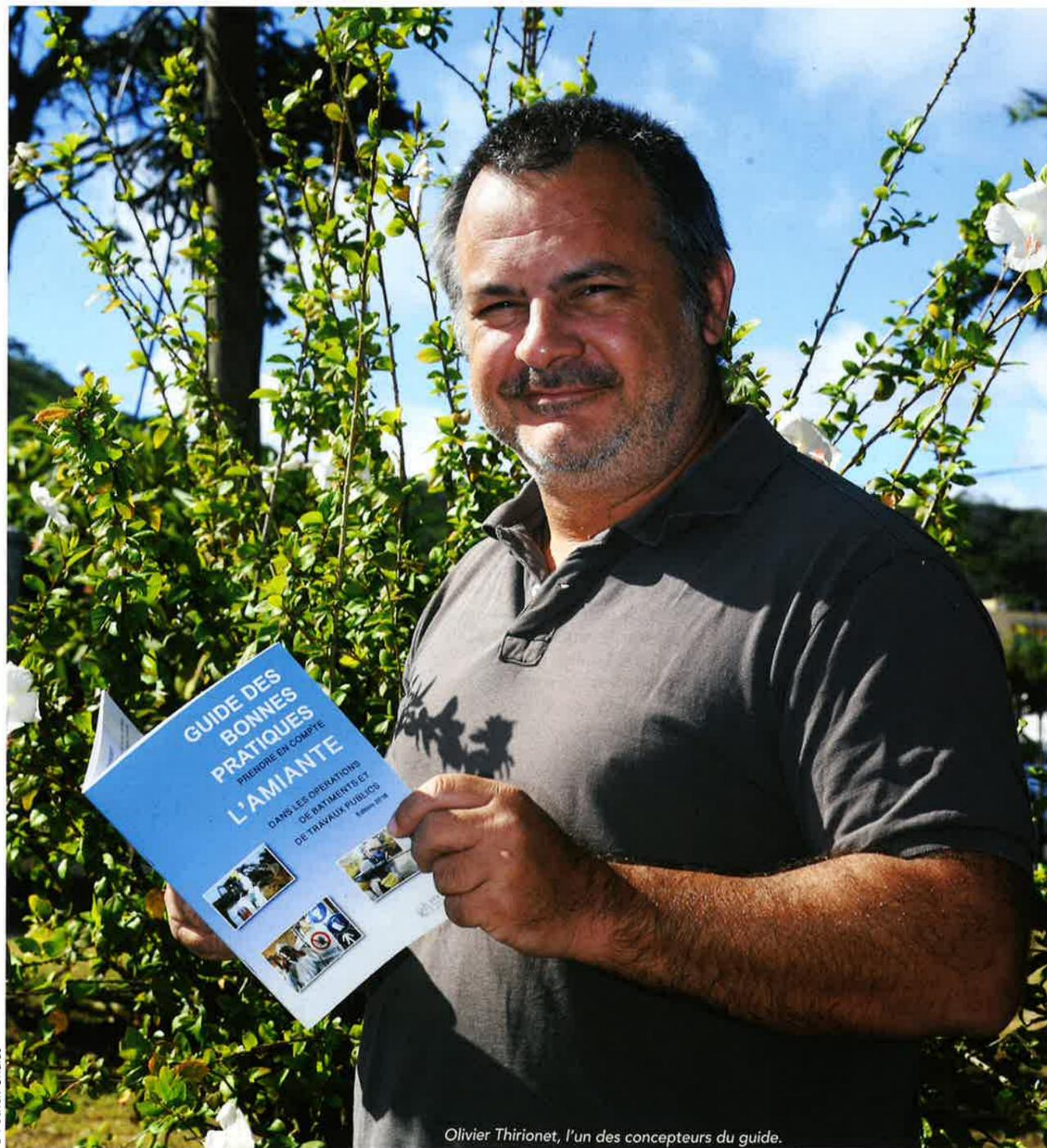


Guider face au risque amiante

Un guide des bonnes pratiques a été conçu pour mieux prendre en compte le risque amiante, qu'il soit environnemental et dans les bâtiments. Réalisé par des professionnels pour des professionnels, en partenariat avec la Direction du travail et de l'emploi (DTE) et la Cafat, il s'adresse à tous les acteurs du BTP.

Par Annabelle Noir



Olivier Thirionet, l'un des concepteurs du guide.

© Patrick Chalas



Proscrit depuis 2007 dans les matériaux du bâtiment et industriels, l'amiante est néanmoins présent dans des constructions anciennes, mais aussi à l'état naturel dans les sols. Ce risque est une réalité en Nouvelle-Calédonie et les pathologies imputables à l'amiante sont la deuxième cause de maladies professionnelles reconnues sur le territoire. « La réglementation relative à la protection des travailleurs en matière d'amiante est assez ancienne, explique Olivier Thirionet, responsable de la division matériaux à LBTP et l'un des concepteurs du guide.

« Des outils pour que tous les intervenants parlent le même langage. »

Elle n'est plus représentative des derniers progrès techniques, mais nous sommes partis du principe qu'elle n'empêchait pas d'appliquer les nouveaux usages en vue de mieux protéger les travailleurs et les riverains autour des chantiers. » D'où l'idée de ce recueil des bonnes pratiques réalisé par un collectif de professionnels de l'amiante, avec le soutien de la DTE et de la Cafat.

Le repérage amiante

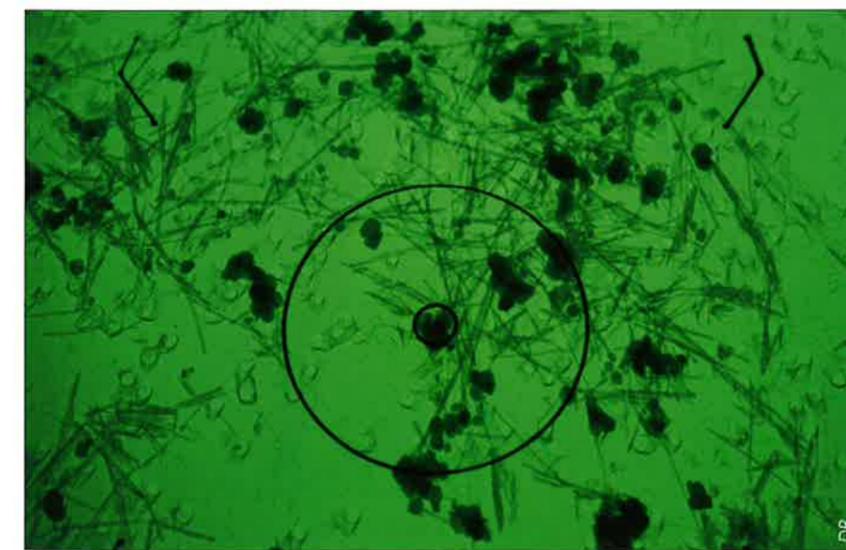
« Le public ciblé, ce sont d'abord les donneurs d'ordre. Dans le domaine de la sécurité, les maîtres d'ouvrage sont la porte d'entrée. On ne peut rien faire s'ils ne prennent pas en compte le coût de la protection, insiste Olivier Thirionet. L'objectif est de leur donner des clés pour comprendre ce qu'est la prévention du risque amiante, notamment leur première obligation qui est de repérer l'amiante et d'informer. » Un chapitre du

guide est donc consacré à cette question et présente les diagnostics à commander en fonction de la nature des travaux réalisés. « Le diagnostic géologique pour l'amiante environnemental est réglementaire, précise le professionnel. En revanche, il y a souvent une confusion entre les différents types de diagnostics pour les bâtiments selon que l'on fasse des travaux, une démolition ou un simple repérage dans des locaux pour savoir si les usagers sont exposés. » Les professionnels de l'amiante se heurtent souvent à cette méconnaissance du sujet qui peut entraîner de mauvaises pratiques. « La vocation de ce guide est vraiment de donner des outils pour que tous les intervenants parlent le même langage », conclut Olivier Thirionet. Un discours clair qui a le mérite de recadrer les choses.



Un guide complet

Après des généralités sur l'amiante et ses effets sur la santé, le guide redéfinit au si le rôle des différents acteurs du BTP face à ce risque, rappelle les points clés de la réglementation et de son application, aborde la formation du personnel et l'organisation du chantier – autre chapitre essentiel pour ses concepteurs –, ainsi que les mesures de protection et de contrôle du chantier. La brochure, qui a été distribuée aux professionnels lors de la dernière « matinée de la prévention » (DTE, Cafat) de l'année 2018, est disponible en téléchargement sur www.dtenc.gouv.nc.



Inhalée, la fibre d'amiante s'introduit dans les poumons et peut engendrer des cancers.

DR